

Demande d'établissement d'un duplicata de livret de service

*Numéro AVS : 756. _____

*Nom et Prénom : _____

*Date de naissance: _____

Rue : _____ NPA/Localité : _____

*Numéro de téléphone : _____

Email : _____

*Profession : _____

Incorporation : _____

Aptitude : Apte au service Apte à la protection civile
 Inapte Non recruté Care team*Motif de la
demande :

Émolument pour frais d'établissement du duplicata : CHF 120.-

Extrait de l'Ordonnance du 22 novembre 2017 sur les obligations militaires (OMi)

art. 102, al. 1 : Le commandant d'arrondissement est compétent pour l'établissement et la remise d'un duplicata en cas de perte du livret de service, moyennant un émolument de 300 francs au maximum.

Si vous êtes en possession de copie / photo de votre livret de service, merci de bien vouloir la-les joindre à la présente demande.

*Date : _____

*Signature : _____

*(À remplir par l'autorité cantonale)**Décision du cdt d'arrondissement :* frais à charge de la personne astreinte
 du Canton

*Champs obligatoires